

spu



*Les profs
le cœur
de l'Université*

LE SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

RAPPORT ANNUEL 2017-2018

RAPPORT ANNUEL DU 1^{ER} JUIN 2017 AU 31 MAI 2018

COMITÉ EXÉCUTIF (CEX)

Le rapport annuel du Comité exécutif constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL de prendre connaissance du travail réalisé au sein de son syndicat durant la dernière année. Il inclut également tous les rapports des comités du SPUL.

Membres du Comité exécutif

Président

John G. Kingma (Médecine)

Vice-président

Martin Dumas (Relations industrielles)

Vice-président

Yvan Leanza (École de psychologie)

Secrétaire

Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage) jusqu'au 23 septembre 2017

Alain A. Viau (Sciences géomatiques) à compter du 17 novembre 2017

Trésorier et trésorière

Marcel R. Boulay (Kinésiologie) jusqu'au 1^{er} septembre 2017

Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage) à compter du 23 septembre 2017

Le Comité exécutif a tenu 42 réunions régulières et une réunion spéciale entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018.

Le rapport annuel du Comité exécutif 2017-2018 fait état des points suivants :

1. Le mot du président
2. Les faits saillants de l'année 2017-2018
3. Les affaires courantes : Rapports annuels des comités du SPUL
4. Les communications
5. Les rencontres avec les professeures et professeurs
6. Les relations du SPUL sur le campus
7. La situation financière du SPUL au 31 mai 2018
8. Le personnel du SPUL et les membres associés
9. Les perspectives pour l'année 2018-2019

1. MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom du Comité exécutif, le rapport annuel qui fait le point sur les activités du SPUL au cours de la dernière année.

Outre nos relations de travail, des dossiers comme la gestion de nos régimes de retraite et d'assurances collectives et l'élaboration d'un nouveau règlement sur les droits d'auteur ont mérité une attention particulière. De plus, nous avons appuyé les efforts de nos collègues du Syndicat général de professeurs et professeures (SGPUM) à limiter les effets du projet de loi n° 234, loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez que les membres participant aux comités du SPUL ont été très occupés. Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement tous les collègues pour leur engagement et leur rigueur. Je remercie également la directrice générale et le personnel administratif pour leur travail et leur dévouement au service des membres de notre syndicat.

2. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2017-2018

En plus de la gestion des relations de travail et de la défense des droits des membres, plusieurs dossiers particuliers ont gardé les officiers syndicaux du SPUL occupés au cours de la dernière année.

En résumé

En novembre 2017, nous avons accueilli un nouveau secrétaire qui s'est rapidement penché sur un plan de communication et l'élaboration d'une première version d'un plan stratégique pour le SPUL 2018-2020. En termes de faits saillants, nous pouvons penser au nouveau format du SPUL-lien, dont un premier numéro a été diffusé aux membres à la fin du mois de novembre 2017 et le second en avril 2018. Notons aussi le lancement de l'ÉCHO Syndical en février 2017. Ce nouveau véhicule de communication permet d'informer les membres du SPUL des préoccupations des sections syndicales représentées au Conseil syndical.

Nous avons aussi ouvert les conseils syndicaux à des thématiques de discussion afin de mieux prendre le pouls de nos déléguées et délégués face à la charge de travail (19 mars 2018) et la liberté universitaire (20 avril 2018). À la suite des discussions sur la liberté universitaire, il a été convenu d'organiser un Forum sur ce thème, qui se tiendra le 27 septembre 2018.

En mai 2018, une nouvelle signature graphique a été créée pour le SPUL accompagnée d'un nouveau logo. Nous avons aussi produit des macarons se traduisant en trois versions afin de promouvoir notre slogan : « Les Profs le Cœur de l'Université » en réponse au nouveau plan stratégique de l'Université.

Propriété intellectuelle (Droit d'auteur)

Les travaux sur ce dossier complexe se poursuivent. L'avancement de ce dossier dépendra d'une acceptation de la part des déléguées et des délégués du Conseil syndical pour entériner une proposition afin que les discussions tripartites (Employeur, SPUL, SCCCUL) se poursuivent durant la prochaine année.

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et Caisse de défense de l'ACPPU

Les représentants du SPUL (Martin Dumas, Margot Kaszap, Yvan Leanza et Alain A. Viau) ont participé aux diverses activités de l'ACPPU au cours de l'année 2017-2018. John G. Kingma a siégé durant l'année à titre de représentant du Québec au Comité de direction de l'ACPPU.

Plusieurs activités régulières de l'ACPPU méritent d'être mentionnées : 1) le forum des présidents, 2) l'atelier pour des agents de griefs principaux, 3) la conférence sur l'équité et la diversité, 4) le comité de direction, et 5) les réunions du conseil (deux fois par année), incluant la journée sur la colline Parlementaire qui donne l'occasion aux déléguées et délégués de rencontrer leurs députées et députés fédéraux et de discuter des divers enjeux liés à l'éducation postsecondaire. Cette activité de lobbying permet aux représentants des associations et des syndicats membres de l'ACPPU de tisser des liens et de réaffirmer leurs enjeux et priorités.

Nos représentants (Margot Kaszap, Marc J. Richard et John G. Kingma) ont participé à l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de défense de l'ACPPU en octobre 2017. Ils participent aussi aux téléconférences de la Caisse sur divers sujets (support financier en cas de grève ou lockout).

Projet de la Maison des professeures et professeurs

Le Comité pour le projet de la Maison des professeures et professeurs a accueilli deux nouveaux membres en la personne de François Brochu (Faculté de droit) et de Charles-Olivier Amédée-Manesme (Finance, assurance et immobilier). Le comité a orienté ses travaux afin de mieux préciser les besoins du SPUL en termes d'un futur espace pour les professeures et professeurs. Les résultats des travaux du comité seront présentés au Conseil Syndical au courant de la prochaine année.

Les bourses de leadership et développement durable du SPUL

Mettant de l'avant ses valeurs de solidarité et de collégialité, le SPUL s'associe depuis plusieurs années avec fierté au programme de Bourses de leadership et développement durable de l'Université Laval. À l'image de la diversité disciplinaire des professeures et professeurs, les bourses de leadership reconnaissent la réussite dans une variété de secteurs d'activité. Le SPUL peut ainsi faire rayonner sa mission et celle de l'Université en soutenant directement des étudiantes et étudiants tout au long de leurs études. Lors de la cérémonie de remise de bourses du 22 novembre 2017, le SPUL a donné avec fierté 64 995,61 \$.

3. LES AFFAIRES COURANTES

Le fonctionnement du SPUL repose sur diverses instances : l'Assemblée générale de ses membres, le Conseil syndical, de même que plusieurs comités au sein desquels œuvrent des professeures et professeurs. Ainsi, au cours de l'année, tous les comités du SPUL ont tenu des activités consignées dans leur rapport annuel respectif dont il est possible d'en prendre connaissance au présent point.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG)

L'Assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a eu lieu le vendredi 3 novembre 2017 au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack. Ont alors été adoptés le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2016-2017 et les états financiers du SPUL.

Lors de cette rencontre, trois professeurs ont été élus membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour l'année 2017-2018. Il s'agit de Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), Bruno Bourassa (Fondements et pratiques en éducation) et Jean Turgeon (Faculté de droit).

LE CONSEIL SYNDICAL (CS)

Michel Frenette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) a présidé les réunions du Conseil syndical, alors que Bernard Roy (Faculté des sciences infirmières) agissait à titre de président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à neuf occasions lors de réunions régulières. Outre les nominations aux différents comités, le Conseil syndical s'est penché sur différentes questions et il a confié divers mandats au Comité exécutif.

LES COMITÉS PERMANENTS DU SPUL

COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS (COM)

1. Membres du comité

Ronald Beaubrun	Département d'informatique et de génie logiciel, à compter du 17 novembre 2017
Manon Boulianne	Département d'anthropologie, à compter du 26 janvier 2018
Josée Brisson	Département de chimie
Thérèse Hamel	Département des fondements et pratiques en éducation
Jacques Rivet	Département d'information et de communication
Bernard Roy	Faculté des sciences infirmières
Alain A. Viau	Département de sciences géomatiques

Le comité est une instance permanente du SPUL. La durée du mandat des membres est de deux ans.

2. Mandat du comité*

Le Comité sur les communications a été institué par l'Assemblée générale et le Conseil syndical qui lui donne le mandat suivant :

1. Planifier, élaborer et proposer les plans de communication (interne et externe) requis selon la conjoncture et les activités du SPUL ;
2. Fournir au Comité exécutif le soutien nécessaire à la révision de la politique de communication du SPUL, au besoin ou, minimalement, tous les trois ans;
3. Conseiller au besoin les autres comités du SPUL sur leurs diverses communications;
4. Répondre aux demandes particulières que pourraient lui faire le Comité exécutif et le Conseil syndical;
5. Élaborer et réviser au besoin la politique éditoriale de la publication socioprofessionnelle du SPUL;
6. Voir à l'application de la politique éditoriale de la publication socioprofessionnelle éditée par le SPUL;
7. Assurer annuellement, dans la mesure du possible, la coordination de deux à quatre numéros de la publication socioprofessionnelle du SPUL;
8. Évaluer, au besoin, la pertinence et la fonctionnalité des moyens de communication du SPUL et, le cas échéant, faire des recommandations au Comité exécutif.

* Cahier des comités du SPUL dont les mandats sont approuvés par le Conseil syndical.

3. Réunions du comité en 2017-2018

Le Comité sur les communications a tenu 11 séances de travail, dont sept en 2017 et quatre en 2018, en lien avec les dossiers en production. Ces rencontres ont fait l'objet d'un compte rendu sous forme de procès-verbal, dont certaines ont été regroupées dans un même compte rendu de manière à faciliter le suivi des productions en cours.

4. Points saillants des activités du comité en 2017-2018 :

a) Production de deux numéros du SPUL-lien

Volume 13 – No 2 « La carrière postprofessorale, qu'est-ce à dire? »

Ce numéro a été publié en novembre 2017. Il avait comme objectif de présenter des témoignages de collègues afin de répondre à la question en titre. Ainsi les auteures et auteurs se sont exprimés afin de nous présenter comment ils ont choisi de meubler ce nouvel espace de vie qu'il soit en continuité avec le cursus professionnel ou autre, et vécu hors du cadre institutionnel ? Comment certains vivent cette rupture avec l'antérieur ? Un numéro à la fois riche et instructif qui nous présente à quel point la carrière postprofessorale peut être riche et belle à vivre.

Volume 14, n° 1 – Conciliation travail-famille, vie privée et temps sociaux

Ce numéro du SPUL-lien a été publié en mai 2018. Un numéro d'une facture renouvelée qui est à la fois unique et original. Ainsi dans ce numéro, nous apprenons que certaines professeures et professeurs, passent plus des 2/3 de leur temps au travail. Nous apprenons aussi que l'aménagement du temps est souvent fait au détriment des heures de sommeil afin de pouvoir consacrer un peu de temps à la famille, aux amis et aux loisirs. Nous comprenons aussi à travers différents témoignages que la conciliation travail-famille, vie privée et temps sociaux sont complexes malgré le fait qu'elle s'inscrit dans notre convention collective de travail. Ce numéro du SPUL-lien questionne aussi notre milieu universitaire qui est devenu très exigeant. On questionne aussi indirectement la notion de charge de travail, les critères d'évaluation de la performance, de la promotion et du mérite. Les auteures et auteurs nous permettent de mieux comprendre comment ils vivent cette conciliation en partageant avec nous leur expérience et leur questionnement.

b) Production de l'ÉCHO Syndical

Le Comité sur les communications a aussi innové par la mise en place de « l'ÉCHO Syndical ». Un des membres du comité participe au Conseil Syndical (CS) et rédige, après chacune des séances, une synthèse des points saillants afin d'en informer les membres du SPUL. S'ajoute à cette chronique un ensemble d'informations que le SPUL diffuse aussi aux membres. Un grand merci à M. Ronald Beaubrun qui a assumé cette tâche de chroniqueur pour l'ÉCHO Syndical.

Programmation pour l'année à venir

- Production de deux numéros du SPUL-lien;
- Répondre aux demandes ponctuelles du Comité exécutif du SPUL;
- Revoir la Politique de communication à la suite de l'audit d'octobre 2015;
- Assurer la production de l'ÉCHO Syndical après chaque Conseil syndical.

5. Conclusion

À titre de secrétaire du SPUL et de représentant du CEX au Comité sur les communications, je tiens dans un premier temps à remercier l'ensemble des membres du comité pour leur travail et leur implication. Je veux aussi souligner le renouvellement en profondeur de la facture du SPUL-lien. Nous avons innové en y ajoutant un éditorial et une nouvelle rubrique « les entretiens de Bernard ». Une nouvelle approche qui permet au lecteur de lire le témoignage d'un collègue par le biais d'une interview. L'utilisation d'une caricature en première page pour illustrer le thème agrmente d'autant plus la mise en page qu'elle incite aussi nos lecteurs à lire le numéro. Nous avons aussi bonifié le SPUL-lien d'un mot croisé et d'un sudoku qui sont fort appréciés par nos membres. Pour conclure chacun des numéros, nous avons choisi d'introduire une page hommage. Celle-ci permet au comité de souligner la contribution d'un membre au sein du SPUL.

Le SPUL-lien est devenu un véhicule d'information socioprofessionnelle incontournable pour nos membres et cela grâce au soutien du CEX, à l'excellent travail des membres du comité, mais aussi au support de l'équipe du secrétariat du SPUL. En terminant, je voudrais remercier particulièrement Catherine Vézina, Céline St-Germain et notre directrice générale, Lucie Hudon, pour leur implication, leurs conseils et leur professionnalisme.

Alain A. Viau
Secrétaire du Spul
Représentant du CEX au comité

COMITÉ D'AIDE FINANCIÈRE (CAF)

1. Membres du comité

Manon Niquette	Information et communication, présidente
Simon Viviers	Fondements et pratiques en éducation, membre
Margot Kaszap	Études sur l'enseignement sur l'apprentissage, représentante du Comité exécutif

2. Activités du comité

Les membres du Comité d'aide financière ont tenu une seule réunion au cours de l'année financière 2017-2018. Celle-ci a eu lieu le mardi 28 novembre 2017. Les 33 demandes soumises ont été étudiées au regard de la *Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et règles d'attribution de l'aide financière*.

Le comité disposait d'un montant de 90 000 \$ à distribuer aux divers organismes ayant fait des demandes. À la suite de la réunion, et après approbation du Comité exécutif et du Conseil syndical, le SPUL a versé 90 000 \$ en dons.

Les 19 bénéficiaires de l'aide financière accordée par le SPUL sont :

Catégorie A : Solidarité syndicale et professionnelle

9 demandes acceptées

Action-chômage Québec	13 000 \$
Association pour la défense des droits sociaux de la Rive-Sud (ADDS)	8 000 \$
Corporation de défense des droits sociaux de Lotbinière Inc.	6 000 \$
Atout-Lire	10 000 \$
Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale	6 000 \$
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	6 000 \$
L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches	2 000 \$
Ligue des droits et libertés – Section Québec	2 000 \$
AFÉAS régionale de Québec-Chaudière-Appalaches (Association féminine d'éducation et d'action sociale)	1 000 \$

Catégorie B : Sociocommunautaire

7 demandes acceptées

Conférence Marie-Guyart (Société Saint-Vincent-de-Paul)	10 000 \$
Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (REPAC)	6 000 \$
Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)	2 000 \$

Alliance des groupes d'intervention pour le rétablissement en santé mentale (AGIR)	2 000 \$
Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID)	2 000 \$
Regroupement des organismes communautaires de la région 03	3 000 \$
Corporation de développement communautaire des Appalaches (CDC-A)	3 000 \$

Catégorie C : Solidarité internationale

3 demandes acceptées

Association Science et bien commun	2 000 \$
Solidarité Sud (SOL-SUD)	3 000 \$
Association internationale pour le partenariat entreprises - ONG (AIPEO)	3 000 \$
Montant total en fonction des recommandations :	90 000 \$

Les 14 demandes d'aide financière refusées sont :

Catégorie A : Solidarité syndicale et professionnelle

6 demandes refusées

- Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO)
- Groupe d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale (Auto-Psy)
- Comité Chômage de Montréal
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (Montréal)
- Au bas de l'échelle (Montréal)
- Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA)

Catégorie B : Sociocommunautaire

5 demandes refusées

- Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec (FSGP)
- Centraide
- Comité d'aide aux femmes sourdes de Québec
- Projet Intevention Prostitution Québec Inc.
- Maison d'hébergement Inc. (MIRÉPI)

Catégorie C : Solidarité internationale

3 demandes refusées

Missionnaires en Moisson Internationale Haïti et organisme Église Évangélique Victoire de Verdun

L'AMIE (aide internationale à l'enfance)

Carrefour d'éducation à la solidarité internationale - Québec



Manon Niquette, présidente
Comité d'aide financière

Le 31 mai 2018

COMMUNICATEUR CIVIQUE (CC) COMITÉ-CONSEIL DU COMMUNICATEUR CIVIQUE (CCCC)

1. Membres du comité

Jacques Rivet	Information et communication, communicateur civique
Mario Carrier	École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional
Thérèse Laferrière	Études sur l'enseignement et l'apprentissage
Caroline Gilbert	Médecine
Véronique Moulin	Médecine
Margot Kaszap	Études sur l'enseignement et l'apprentissage, représentante du Comité exécutif
John G. Kingma	Médecine, président du SPUL

2. Mandat du communicateur civique

Le communicateur civique a pour mandat de rendre compte des débats ayant lieu aux séances mensuelles du Conseil universitaire dans la page Web dont il a la responsabilité rédactionnelle sur le site Internet du SPUL. Également, il donne verbalement des informations sur le déroulement de ces séances à chacune des assemblées du Conseil syndical.

Il a aussi pour rôle d'aider les professeures et professeurs à témoigner de leur vécu professionnel universitaire en rédigeant des textes qu'il diffuse dans ladite page Web.

3. Édition de chroniques numériques

Le communicateur civique a publié huit chroniques numériques de juin 2017 à mai 2018 inclusivement (les numéros 63 à 70) et a rédigé huit comptes rendus des séances du Conseil universitaire. Durant cette période, des articles ont été publiés à propos d'entretiens avec des professeures et professeurs sur leurs activités universitaires, de soutenances de thèse de doctorat, de résumés de politiques universitaires et d'avis de Commissions institutionnelles.

4. Comité-conseil du communicateur civique (CCCC)

Le Comité-conseil du communicateur civique ne s'est pas réuni cette année en raison de l'AER de plusieurs membres. Le communicateur civique, en coopération avec le secrétaire du SPUL, réfléchit à sa succession; ayant décidé que ce cinquième mandat serait son dernier. Au cours de la prochaine année, les activités de CCCC devraient reprendre en tenant compte du renouvellement du poste de communicateur civique.

5. Conclusion

Le communicateur civique souligne la collaboration empressée que lui manifestent les professeures et professeurs lorsqu'il les contacte pour mettre en valeur une de leurs activités universitaires. Il apprécie particulièrement le soin avec lequel ceux-ci et celles-ci l'aident à

vulgariser des données scientifiques, toujours techniques et complexes, dont il doit rendre compte dans ses chroniques. Par ailleurs, il s'est réjoui, à la fin de l'année, de pouvoir corriger une fausse information de presse auprès d'un quotidien montréalais. En effet, ce dernier a supposé qu'un cours en économie comportementale de l'Université de Sherbrooke dont il faisait le reportage était le premier de ce type donné au Canada dans une université. Lors d'un entretien avec une professeure de l'Université Laval, le communicateur civique avait démontré dans une de ses chroniques que celle-ci enseignait et faisait des recherches en cette matière depuis un bon moment. Il a signalé cette situation au journal. Celui-ci a admis son erreur. Il a retiré l'information de son site Internet, mais n'a pas publié de correction dans sa version papier du lendemain.

Jacques Rivet Ph.D.

Communicateur civique (SPUL)

Le 4 mai 2018

Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs (CAAPP)

1. Membres du comité

Sabine Kröger	Économique, présidente
Martin Dumas	Relations industrielles, représentant du président du SPUL
Sabine Elowe	Pédiatrie
Charles Batcho	Réadaptation
Patrick Martin	Faculté des sciences infirmières, à compter du 22 septembre 2017

2. Mandat du comité

- Étudier toute question relative aux conditions d'accueil des professeures et des professeurs qui poursuivent leur carrière à l'Université Laval;
- Identifier les problèmes auxquels font face les professeures et professeurs migrants;
- Identifier des moyens pour améliorer l'intégration des professeures et professeurs à leur arrivée à l'Université Laval, et après une absence (AÉR, congé, etc.);
- Sous l'autorité du Comité exécutif et du Conseil syndical, organiser des activités pour informer et favoriser l'intégration des professeures et professeurs;
- Faire des recommandations sur toute question concernant l'aide et l'accueil des professeures et professeurs;
- Répondre aux demandes particulières que pourrait lui faire le Comité exécutif ou le Conseil syndical;
- Rédiger un compte rendu de chaque réunion;
- Présenter un rapport annuel de ses activités au Conseil syndical.

3. Activités du comité

Le comité s'est réuni à trois reprises durant l'année 2017-2018 soit les :

- 13 octobre 2017
- 16 janvier 2018
- 22 mars 2018

Le comité a proposé une modification de son mandat et de son titre étant donné que certains points du mandat s'adressent à toutes les professeures et professeurs. Outre ses réunions régulières, le comité a tenu une rencontre d'accueil et d'intégration des nouvelles professeures et nouveaux professeurs le 19 octobre 2017 lors de laquelle le président du SPUL, John G. Kingma, a présenté les différentes instances du SPUL, ainsi que d'autres informations pertinentes pour des professeures et professeurs en début de carrière. La présidente du Comité d'application de la convention collective, Louise Brisson, le président du Comité du SPUL sur la retraite, Marc Richard et le président du Comité de gestion des assurances collectives, Marc Desgagné, ont également participé à cette rencontre.

Une deuxième séance a eu lieu le 23 novembre 2017 et était menée par Louise Brisson et Francine Chaîné, membre du Comité d'application de la Convention collective. Elles y ont présenté les grands traits de notre Convention collective.

En avril et en mai 2018, le CAAPP a mené un sondage auprès des membres du SPUL pour s'informer, entre autres, de leur expérience d'intégration dans le milieu de travail, et d'autres.

Enfin, un atelier sur l'épuisement professionnel a été présenté par M. Louis Trudel le 22 mai 2018. La présentation s'est terminée par une courte période de yoga sur chaise animée par Mme Audrey Caron, professeure de Yoga au PEPS depuis 2013.

4. Perspectives pour la prochaine année

En 2018-2019, le comité maintiendra ses activités régulières (rencontres d'accueil, mise à jour du guide d'intégration, envoi de courriels ciblés, ateliers aux membres). Le comité avancera l'analyse des données collectées dans le sondage d'intégration et publiera un résumé pour les membres du SPUL.

Le comité effectuera deux rencontres à l'automne avec des nouvelles professeures et nouveaux professeurs. La première sera une rencontre d'intégration et d'information, la deuxième sera une rencontre sur la convention collective. Pour les deux rencontres, le comité demandera aux présidentes et présidents d'autres comités du SPUL d'y participer. Le comité veillera à revoir et à publiciser des activités d'intégration auprès des professeures et professeurs.

Sabine Kröger, présidente
pour les membres du CAAPP

Le 23 mai 2018

COMITÉ DU SPUL SUR LA RETRAITE (CSR)

Comité SPUL sur la retraite (CSR)

1. Membres du comité

Claire Bilodeau (École d'actuariat), depuis le 17 novembre 2017;

Marcel R. Boulay (Kinésiologie), jusqu'au 31 août 2017;

Daniel Coulombe (École de comptabilité);

Manon Couture (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), depuis le 19 mars 2018;

Benoît Drolet (Faculté de pharmacie);

Frédéric Hanin (Relations industrielles), jusqu'au 27 mars 2018;

Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), depuis le 23 septembre 2017;

John G. Kingma (Médecine);

Marc J. Richard (Génie mécanique), président;

Yves Tremblay (Obstétrique, gynécologie et reproduction), observateur depuis le 22 septembre 2018.

Nous remercions tous les membres actuels du comité pour leur participation aux activités du comité du SPUL sur la retraite.

2. Mandat du Comité

Le CSR a été créé par le Conseil syndical, qui lui a donné le mandat suivant :

1. Veiller à l'application de la convention collective sur tout sujet relatif à la retraite;
2. Étudier les conditions de vieillissement et de retraite des professeures et professeurs de l'Université Laval, en tenant compte en particulier du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL);
3. Conseiller les représentantes et représentants du SPUL au Comité de retraite (Comité fiduciaire du RRPPUL, créé en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite), recevoir leurs rapports périodiques et évaluer les propositions de modifications aux dispositions du RRPPUL ou à son fonctionnement;
4. Proposer au Comité exécutif du SPUL les orientations qui devraient être véhiculées par les représentantes et représentants syndicaux au Comité de retraite;
5. Effectuer les études spéciales qui lui sont confiées par le Conseil syndical et le Comité exécutif du SPUL;
6. Aider le Comité de retraite à élaborer et mettre à jour une politique d'information et de communication en matière de retraite à l'intention des membres du SPUL et en évaluer l'application;

7. Préparer ou participer à la préparation des documents d'information transmis par le SPUL à ses membres et portant sur le RRPPUL;
8. À la demande du Comité exécutif, établir des liens avec les comités correspondants des autres associations d'employées et employés de l'Université et d'autres associations de professeurs et professeurs, au niveau local, provincial et national;
9. Faire les recommandations appropriées au Comité exécutif et au Conseil syndical du SPUL.

3. Rencontres formelles et autres activités d'information

Le comité s'est réuni à neuf occasions durant la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, soit dans le cadre de six réunions en 2017, dont quatre régulières et deux spéciales, et trois réunions régulières en 2018.

En plus de ces réunions, des renseignements sur le régime de retraite ont été fournis, le 19 octobre 2017, lors de la rencontre d'information offerte aux nouvelles professeures et nouveaux professeurs. Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information, des renseignements sur le régime de retraite sont régulièrement fournis aux membres du SPUL qui en font la demande et lors des réunions du Conseil syndical.

4. Principales activités du comité

La gestion des affaires courantes du comité consiste en premier lieu à analyser les documents transmis à l'avance pour les réunions du comité de retraite du RRPPUL et à effectuer un suivi régulier des divers dossiers. L'étude de ces documents permet de confirmer la saine administration du régime, d'identifier les affaires courantes requérant une prise de décision par les membres du comité et au besoin de demander des renseignements additionnels selon les enjeux.

Lorsqu'une évaluation actuarielle du régime est effectuée (comme cette année au 31 décembre 2017), une attention particulière est requise de la part des membres du CSR pour l'évaluation des hypothèses actuarielles car ces éléments ont un impact sur la situation financière du régime ainsi que sur les coûts supportés par les deux parties. Les réunions du CSR se tiennent habituellement sur une base mensuelle, sauf pendant l'été.

Enfin, un suivi particulier est requis lorsque des modifications législatives touchent spécifiquement les régimes de retraite. Ces modifications entraînent souvent une variation des coûts prévus et affectent la valeur des engagements du régime.

De plus, le comité du SPUL sur la retraite assiste le comité exécutif du SPUL pour toutes questions touchant la retraite, notamment lors de périodes de négociation de convention collective et lors de la planification de ces négociations.

En plus de la gestion des affaires courantes, les membres du comité ont travaillé sur les dossiers suivants au cours de l'année 2017-2018:

- Discussion touchant les modifications aux hypothèses actuarielles pour l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2017;

- Modifications requises par Retraite Québec sur la restructuration du RRPPUL : Résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 avant et après la restructuration portant sur les hypothèses salariales des participants actifs;
- Politique de placement du RRPPUL : mise à jour de la politique en vigueur et suivi pour les nouvelles catégories de placement (actions mondiales, placements alternatifs);
- Modification à l'entente de restructuration et à l'amendement n° 33* au RRPPUL notamment au niveau de l'indexation des rentes pour le service crédité avant le 1^{er} janvier 2016 (Volet antérieur) et à compter du 1^{er} janvier 2016 (Second volet);
- Amendement n° 34* au règlement du RRPPUL qui vise à limiter les prestations en vertu des ententes de transfert à compter du 1^{er} mai 2017 qui seront dorénavant payables au prorata du degré de solvabilité du Régime;
- Amendement n° 35* au règlement du RRPPUL qui fait en sorte qu'un participant qui a atteint 35 années de participation n'aura plus à cotiser, à compter du 1^{er} janvier 2018, sur les augmentations de salaire postérieures à l'atteinte des 35 ans.

La performance de la Caisse de retraite depuis la création des deux volets en 2016 et pour les premiers mois de 2018 sera commentée ci-dessous après un retour sur les principaux éléments de l'année 2017-2018.

5. Restructuration du RRPPUL et l'amendement no 33*

Le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2016, la Loi 13 qui visait à résorber les déficits de capitalisation des régimes de retraite dans le secteur universitaire afin d'en assurer leur pérennité. En plus de modifier les règles de financement par la mise en place d'un fonds de stabilisation, cette loi nous permettait aussi d'effectuer une restructuration de certaines prestations promises par le RRPPUL. Tous les participants (employés, employeur et retraités) devaient être mis à contribution.

Rappelons-nous qu'en février 2017, le SPUL et l'Université avaient ratifié l'amendement n° 33* au règlement du RRPPUL qui venait préciser les changements aux dispositions du régime qui découlaient de l'application de cette loi. Ces modifications s'appuyaient sur l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2015 qui établissait un déficit de capitalisation de 153 M\$.

À la suite d'une contestation d'un groupe de retraités de l'Université Laval contre une décision de Retraite Québec (portant sur les hypothèses salariales), le Comité de retraite du RRPPUL a reçu une lettre, en juillet 2017, de Retraite Québec, qui demandait une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 afin de modifier les hypothèses économiques. À ce moment, le CSR a entamé une profonde réflexion avec les avocats et actuaires du SPUL afin d'évaluer la possibilité de contester cette décision. Finalement, le Comité exécutif du SPUL, en collaboration avec le CSR, a décidé de ne pas contester la demande de Retraite Québec.

Notons que le comité de retraite avait, tout de même, l'obligation de produire une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2015. La modification exigée avait pour but de remettre la date de la fin de la défalcation des salaires des participants actifs en 2026 plutôt qu'en 2016. Ce changement a révélé un nouveau déficit à restructurer de l'ordre de 144 M\$, ce qui a légèrement modifié les taux d'indexation des rentes convenus dans l'amendement initial de quelques pourcentages tel que représenté dans le tableau 1.

Taux d'indexation applicables sur les premiers 2 % d'inflation				
Portion de rente	Version initiale		Version révisée	
	Actifs	Retraités	Actifs	Retraités
Avant 2002	90 %	91 %	93,83 %	92,71 %
2002 à 2004	50 %	50 %	51,61 %	50,99 %
2005 et 2006	0 %	0 %	0 %	0 %
2007 à 2015	45 %	46 %	46,92 %	46,36 %
Après 2015	0 %	Sans objet	0 %	Sans objet

Tableau 1 : Modifications apportées aux taux d'indexation

Les parties ont donc modifié, en décembre 2017, l'amendement de restructuration no 33* pour tenir compte de ces nouveaux paramètres d'indexation. Tel qu'illustré dans le tableau 1, les taux de couverture de l'indexation ont été réduits approximativement de 7 % (plutôt que 9 %) pour le service avant le 1^{er} janvier 2016. La majoration était un peu plus importante pour les professeurs, car le changement exigé par Retraite Québec avait davantage d'effet sur le déficit de restructuration des participants actifs. Notons aussi que ces nouveaux taux seront désormais limités à l'évolution de l'inflation inférieure ou égale à 2 % et (pour le second volet) il n'y a plus aucune indexation pour le service accumulé après le 1^{er} janvier 2016.

Parmi les principaux changements, notons que le Régime est maintenant constitué de deux volets : le volet antérieur, applicable au service crédité avant le 1^{er} janvier 2016, et le second volet, applicable au service crédité à compter du 1^{er} janvier 2016. Cela signifie que chaque volet sera dorénavant comptabilisé tant pour les placements que pour les cotisations et les prestations séparément l'un de l'autre (avec chacun son actif et son passif).

Le volet antérieur est l'équivalent d'un régime fermé dans lequel les seuls revenus proviennent de l'Université qui verse des cotisations de 460 000 dollars par mois pour l'amortissement du déficit et le second volet est considéré comme un nouveau régime de retraite qui a été créé le 1^{er} janvier 2016 avec une cotisation d'équilibre de 19,2 % de la masse salariale (9,6 % employés ; 9,6 % employeur).

De plus, les participants ont maintenant la possibilité de verser des cotisations volontaires avec des dispositions de décaissement à la retraite. D'autres changements s'appliquent pour tous les participants qui n'étaient pas à la retraite au 1^{er} janvier 2016, entre autres, la possibilité de cotiser au Régime après 65 ans à condition de ne pas avoir atteint la limite de 35 années de participation, sans toutefois dépasser le 31 décembre de l'année du 71^e anniversaire, le remplacement de la garantie par défaut au décès par une garantie d'une durée fixe de 5 ans, la réduction des prestations de départ avant la retraite, l'ajout d'un versement de cotisations de stabilisation et d'autres modifications qui avaient un effet relativement marginal sur la valeur des prestations versées.

Le CSR, au cours de la présente année, a travaillé à compléter tous les ajustements découlant de la restructuration et les résultats financiers présentés dans la prochaine section tiennent compte de ces nouvelles dispositions.

6. Situation financière du RRPPUL

À la suite de cette importante restructuration, une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2016 a été produite et celle-ci présentait un régime (pour le volet antérieur) à l'équilibre avec un actif de 1 654 millions de dollars et un taux de capitalisation de 100,2 %, c'est-à-dire que le régime n'était plus en déficit de capitalisation si l'on tenait compte des cotisations d'équilibre que l'Université devait verser jusqu'en 2031. Cette évaluation était nécessaire pour déterminer les nouveaux taux de cotisation selon les ententes entre les parties et l'application de la loi qui prévoyait un décalage d'un an entre l'évaluation actuarielle et l'application des taux au 1^{er} janvier 2018.

La situation financière du RRPPUL s'est améliorée en 2017. Les résultats des placements nous indiquent que le rendement observé par la caisse du RRPPUL pour l'année se situe à 10,14 % (brut, avant déduction des frais) et à 9,49 % net, après déduction des frais de gestion. Avec ces bons rendements, le régime a généré un léger excédent d'actif et a été capable de constituer une réserve de près de 100 millions de dollars à même les surplus.

Ainsi, les indicateurs actuariels pour le volet antérieur du Régime ont encore progressé en 2017 et ont révélé un actif de l'ordre de 1 742 millions de dollars avec un taux de capitalisation de 102,5 % (en tenant compte des cotisations de restructuration) au 31 décembre 2017. À l'égard du second volet, il n'y avait pas de comparable en 2015 puisqu'il a été créé en situation d'équilibre au 1^{er} janvier 2016. Au 31 décembre 2017, ce nouveau volet avait un actif de l'ordre de 72 millions de dollars incluant un fonds de stabilisation de 7 millions de dollars conduisant à un taux de capitalisation de 110,8 %. Les résultats actuariels définitifs seront déposés au comité de retraite par l'actuaire du régime au mois de septembre 2018.

À titre d'information, considérons le tableau 2 qui représente les rendements annuels de la caisse du RRPPUL pour le volet antérieur depuis 2000. Les rendements nets des frais au 31 décembre 2017 sur de plus longues périodes sont de 7,8 % par année (sur trois ans), de 8,6 % par année (sur cinq ans) et de 6,7 % par année (sur 10 ans). Nous constatons que l'expérience annuelle de la caisse du RRPPUL a été bonne au cours des dernières années, car les écarts entre les résultats du tableau 2 et les hypothèses (incluant le taux d'actualisation de 5,3 % qui représente le rendement à long terme espéré par l'actuaire) ont généré des gains actuariels depuis 2009. Les rendements obtenus proviennent principalement des bonnes performances des marchés des actions américaines, des placements en infrastructure et des placements privés.

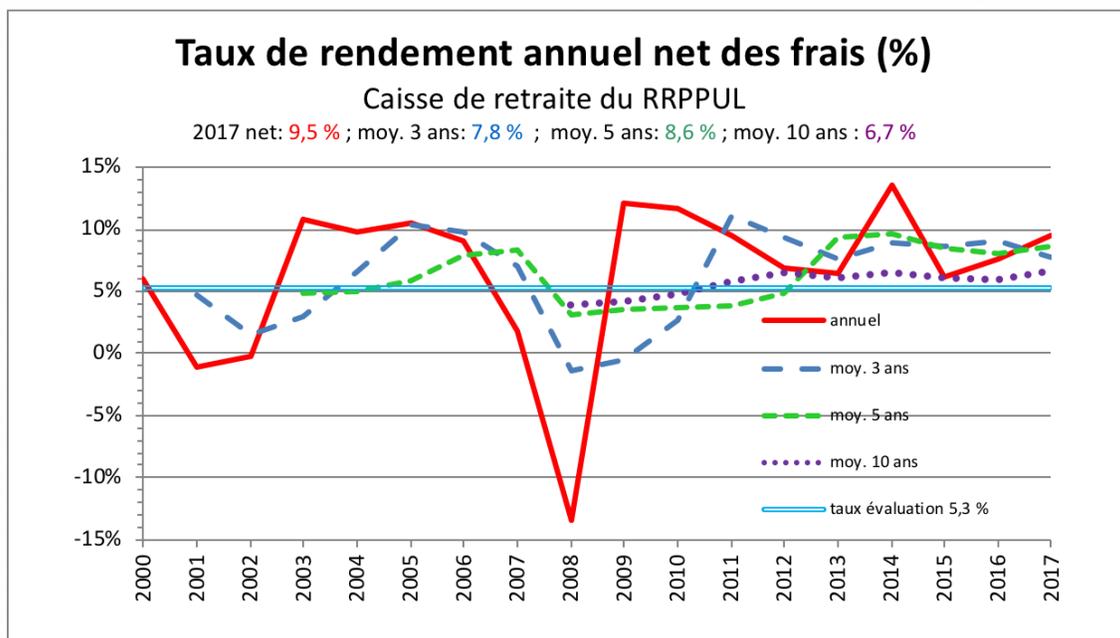


Tableau 2 : Rendements de la caisse du RRPPUL de 2000 à 2017

Notons finalement que l'hypothèse de rendement espéré de la caisse pour les prochaines années a été abaissée de 5,3 % par année à 4,9 % en raison de la baisse des taux d'intérêt. Ce changement d'hypothèse va générer une hausse de plus de 80 millions de dollars de la valeur des engagements du RRPPUL. Cette baisse de taux d'actualisation va, par contre, nous permettre de dégager une certaine marge de manœuvre dans le futur pour éliminer des déficits éventuels.

En date de rédaction de ce rapport, le rendement connu pour l'année 2018 se limite à la période de janvier à avril 2018, avec des renseignements partiels pour le mois de mai. Les informations connues nous donnent un rendement non annualisé pour le volet antérieur de 0,81 % brut et 0,64 % net pour la période de quatre mois se terminant en avril.

7. Amendements no 34* et no 35* du RRPPUL

L'amendement n°34* au Règlement du RRPPUL a été ratifié en mai 2017 par le SPUL et l'Université. Il comportait un seul changement et visait à traiter les prestations payables en vertu des ententes de transfert de la même manière que les prestations versées directement aux participants lors d'un départ avant la retraite. Pour toutes les demandes de transfert, à compter du 1^{er} mai 2017, la prestation payable est maintenant proportionnelle au taux de solvabilité du Régime.

Rappelons-nous qu'un amendement similaire (n° 31*) avait été adopté par les deux parties pour les prestations de départ (au prorata du degré de solvabilité). Par conséquent, dorénavant, tous les paiements forfaitaires du Régime payables à la suite d'une cessation avant la retraite seront donc traités de la même façon.

De plus, le SPUL et l'Université ont récemment conclu une lettre d'entente portant sur l'amendement n° 35* au Règlement du RRPPUL à l'égard des participants qui ont atteint 35 années de participation au Régime de retraite. À compter du 1^{er} janvier 2018, ces participants ont cessé de cotiser au RRPPUL sur les augmentations de salaire survenant après l'atteinte du plafond de 35 années de participation. Cet amendement n'affecte toutefois pas les prestations découlant du RRPPUL. Les augmentations de salaire après l'atteinte des 35 années de participation continueront d'être considérées aux fins du calcul des prestations. Ce changement avait essentiellement pour but de réduire les complexités administratives reliées à cette disposition.

Notons aussi qu'avant cette modification, les participants (avec 35 années de participation) qui avaient moins de 65 ans n'avaient plus droit à l'assurance salaire longue invalidité. À la suite de cet amendement, les instances se sont également entendues pour offrir uniformément une assurance salaire à tous les professeures et professeurs qui ont moins de 65 ans.

8. Programme d'action du CSR pour 2018-2019

La version finale de certains articles modifiant le règlement sur les régimes complémentaires de retraite a été publiée le 20 décembre 2017 dans la gazette officielle du Québec. Cette dernière révision avait pour but, entre autres, de fournir des directives sur l'élaboration des politiques de financement pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Ainsi, dans le respect de ces règles de bonne gouvernance, au cours de l'année 2018-2019, la préoccupation majeure du CSR sera principalement liée à la rédaction de la nouvelle politique de financement du RRPPUL qui devra être adoptée au plus tard le 4 janvier 2019.

En plus des dispositions générales pour sécuriser les prestations, la politique devra aussi décrire les objectifs de financement à long terme du RRPPUL à l'égard de la volatilité des cotisations, les principaux risques associés au Régime, les règles d'utilisation des surplus et le niveau de tolérance des deux parties. Bien qu'un délai raisonnable ait été fixé pour adopter la politique de financement, la réflexion quant au contenu de cette politique et la gestion des risques du Régime devront être révisée périodiquement par le SPUL et l'Université lors des négociations pour le renouvellement des prochaines conventions collectives. Une veille sur l'application de la politique de financement sera effectuée par le comité de la retraite et un rapport annuel sera transmis aux deux parties. De plus, la politique de placement et le règlement intérieur devront aussi être pris en compte afin d'assurer une certaine cohérence entre tous ces documents.

La situation financière du RRPPUL et les conditions de retraite des membres du SPUL demeurent toujours au cœur des discussions du CSR. Le RRPPUL est en assez bonne santé financière et il est toujours reconnu pour son sens de l'innovation parmi les caisses de retraite au Québec et au Canada. Au cours des prochaines années, le Régime devra aussi composer avec la progression de la maturité du volet antérieur en s'assurant d'un bon suivi au niveau de la croissance de l'âge moyen et de la diminution de la population active couverte par ce volet.

En terminant, les membres du CSR soulignent l'excellente contribution du personnel du SPUL à ses travaux et remercient tout particulièrement Catherine Vézina pour son dévouement exceptionnel, sa constante amabilité et la grande qualité de son travail. Toutes ses qualités font d'elle une collaboratrice indispensable au sein du CSR.

Marc Richard,
Président du Comité du SPUL sur la retraite

14 juin 2018

COMITÉ D'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE (CACC)

Le présent rapport fait état au Conseil syndical de la composition du *Comité d'application de la convention collective (CACC)*, de ses principales activités et de l'évolution des dossiers des griefs (dans le respect de la confidentialité des dossiers traités).

1. Composition du comité

Henri ASSOGBA	Département d'information et de communication, jusqu'au 30 juin 2017;
Alban BAUDOU	Département des littératures;
Patrick BAKER	Département des sciences historiques;
Bruno BOURASSA	Département des fondements et pratiques en éducation, à compter du 22 septembre 2017;
Louise BRISSON	Département de biochimie, de microbiologie et de bio-informatique, présidente;
Francine CHAÎNÉ	École d'art;
John G. KINGMA	Médecine, représentant du Comité exécutif; jusqu'au 20 juin 2018
Yvan R. LEANZA	École de psychologie, représentant du Comité exécutif, à compter du 1 ^{er} février 2018;
Chantale SIMARD	Faculté de pharmacie, à compter du 26 janvier 2018;
Pierre VALOIS	Département des fondements et pratiques en éducation.

Vincent JOSEPH a assisté à quelques réunions du CACC à titre d'observateur.

Alban BAUDOU et Louise BRISSON ont représenté le SPUL au *Comité paritaire des relations du travail*

2. Mandat du comité

Le *Comité d'application de la convention collective (CACC)* a pour mandat de :

- Répondre aux demandes d'information des membres relatives à leurs droits et leurs devoirs en regard des dispositions de la convention collective;
- Répondre aux demandes des membres concernant un problème particulier dans leurs relations avec l'Employeur;
- Fournir au Comité exécutif le soutien technique nécessaire à l'application de la convention collective, notamment en ce qui a trait aux dates importantes et aux délais prévus à la convention;
- Décider, après évaluation, si le SPUL apportera son soutien à un grief résultant d'un litige entre l'Employeur et une ou des personnes visées par le certificat d'accréditation du SPUL;
- Prendre en charge tous les dossiers de griefs et y représenter le SPUL;

- Choisir le procureur du SPUL, l'arbitre et l'assesseur syndical lorsqu'il y a lieu;
- Examiner les rapports des représentantes ou des représentants du SPUL au Comité paritaire des relations du travail;
- Conseiller des représentantes ou des représentants du SPUL au Comité paritaire des relations du travail;
- Répondre aux demandes particulières que pourrait lui faire le Comité exécutif ou le Conseil syndical;
- Rédiger un compte rendu de chaque réunion;
- Présenter un rapport annuel de ses activités au Conseil syndical, normalement au mois de mai.

Les membres du *Comité d'application de la convention collective* sont élus au scrutin secret par le Conseil syndical.

La présidente ou le président du comité est élu par le Conseil syndical parmi les membres du comité.

3. Activités du comité

3.1 Réunions

Le comité a tenu 8 réunions régulières, une réunion spéciale et plusieurs rencontres ponctuelles selon les exigences des dossiers actifs.

3.2 Consultations

Il y a eu, entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018, **496 consultations** traitées par le *Comité d'application de la convention collective (CACC)*. Certaines de ces consultations ont fait l'objet de discussions formelles en réunion du comité et d'autres ont fait l'objet de discussions au Comité paritaire des relations du travail.

Soulignons que plusieurs consultations (**204**) ont donné lieu à des rencontres avec une professeure ou un professeur, ou ont nécessité des échanges et suivis plus nombreux ainsi qu'un accompagnement plus soutenu de la part des membres du CACC.

Le tableau suivant indique les suites qui ont été données aux diverses consultations :

<i>Sujet</i>	<i>Réponse donnée</i>	<i>Intervention au CPRT*</i>	<i>Procédure de grief</i>	<i>Accompagnement dans le traitement du dossier</i>	<i>Total</i>
Année d'étude et de recherche	127	6	2	3	138
Assemblée d'unité	13	--	--	2	15
Charge de travail	16	3	--	10	29
Diverses conditions de travail	66	13	6	29	114
Congés et absences motivées	27	2	--	7	36
Diffamation, éthique, harcèlement, mesure disciplinaire	--	--	8	36	44
Fonds de soutien aux activités académiques	16	1	--	--	17
Promotion - Avancement dans la carrière	50	4	4	6	64
Recrutement, sélection, embauche et rétention	15	1	--	2	18
Retraite	19	--	--	2	21
Total	349	30	20	97	496

Consultations spéciales :

- **Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement (CPIMH) :** les personnes se sentant aux prises avec une situation de harcèlement ont été référées à ce centre pour une évaluation de leur situation et le dépôt d'une plainte, le cas échéant.
- **Service de soutien aux professeures et professeurs :** quelques personnes ont été référées à ce comité. Comme il s'agit d'un service strictement confidentiel, des professeures et professeurs s'y adressent directement.
- **Retraite :** certaines consultations spécifiques à la prise de retraite ont été transmises au Comité du SPUL sur la retraite et ne font pas partie des statistiques énumérées dans le présent document. Les autres consultations ayant un lien avec la retraite (ex. : année d'étude et de recherche avant la prise de retraite) font partie de la rubrique principale à laquelle elles sont associées.
- **Comité exécutif :** le CACC a répondu également à des demandes spécifiques provenant du Comité exécutif du SPUL.
- **Clause 1.4.06 :** Cette clause prévoit, au 3^e paragraphe, que :

* Comité paritaire des relations du travail

« Le Syndicat s’implique dans les stratégies et les actions visant à maintenir un milieu de travail exempt de tout harcèlement. »

Ainsi, les membres du CACC ont collaboré avec l’Employeur pour élaborer des stratégies pour que les professeures et professeurs de certaines unités puissent travailler dans un milieu sain et stimulant.

Parmi les stratégies utilisées et envisagées figurent notamment des rencontres d’information ciblées, des accompagnements serrés et continus et des aides pour faciliter les décisions prises en assemblée.

Le tableau suivant montre l’évolution des consultations au cours des dernières années :

<i>Sujet</i>	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Année d’étude et de recherche	77	97	79	92	84	138
Assemblée d'unité	12	7	12	13	16	15
Charge de travail	25	34	22	29	35	29
Diverses conditions de travail	122	183	125	149	141	114
Congés et absences motivées	49	46	39	49	57	36
Diffamation, éthique, harcèlement, mesure disciplinaire	20	27	25	31	44	44
Fonds de soutien aux activités académiques	15	14	10	7	13	17
Promotion - Avancement dans la carrière	53	59	46	81	77	64
Recrutement, sélection, embauche et rétention	14	16	11	8	7	18
Retraite	1	4	4	11	22	21
Total	388	487	373	470	496	496

3.4 Mise à jour des guides thématiques et production de nouveaux documents

Le SPUL a préparé à l'intention de ses membres une série de guides thématiques pour les aider dans le cheminement de leur carrière et dans leurs fonctions professorales. Ceux-ci font l'objet d'une mise à jour régulièrement par les membres du CACC. De plus, des capsules d'information sur l'année d'étude et de recherche et sur la charge de travail ont également été transmises aux membres du SPUL.

Tous ces guides thématiques et documents d'information sont mis à la disposition des membres sur le site Internet du SPUL, sous l'onglet « *publications* ».

3.5 Séances d'information

Les membres du CACC ont organisé plusieurs séances d'information portant sur différents aspects liés aux fonctions professorales. Ils ont également offert, à la demande du Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs (CAAPP) une rencontre d'information (19 octobre 2017) sur la convention collective.

Ces rencontres, ayant pour but d'assister les professeures et professeurs dans leur cheminement à l'Université Laval, ont permis à un nombre appréciable de membres du SPUL de prendre conscience d'éléments positifs de notre convention collective. Elles ont été fort appréciées des participantes et participants et ont également permis d'échanger entre collègues. Ces rencontres d'information ont eu lieu aux dates suivantes :

- Année d'étude et de recherche : les 8 juin 2017 et 15 août 2017;
- Promotion – titularisation : le 14 novembre 2017;
- Assemblée de l'unité : le 22 février 2018;
- Nouvelle convention collective : le 23 novembre 2017;
- Promotion – renouvellement de contrat : le 1^{er} mai 2018;
- Promotion – agrégation : le 17 mai 2018.

Les guides thématiques et les présentations PowerPoint (s'il y a lieu) de ces séances d'information sont également disponibles sur le site Internet du SPUL.

3.6 Contestation de la charge de travail

Les membres du CACC ont offert leur soutien aux professeures et professeurs dans les situations où ces personnes jugeaient leur charge de travail inéquitable. Ce travail consiste à évaluer le caractère inéquitable de la charge et, au besoin, à accompagner la professeure ou le professeur lors de la présentation de sa contestation devant le Comité de révision de la charge de travail.

4. évolution des dossiers de griefs

4.1 Griefs actifs au début de la période (21)

Griefs individuels (11)

Sujet : Abus de droit (4)
 Conditions de travail (2)
 Diffamation - Éthique - Harcèlement - Mesure disciplinaire (4)
 Promotion (1)

État : ❖ Audition remise *sine die* (1)
 ❖ En délai au Comité paritaire des relations du travail (2)
 ❖ Règlement hors cour à la satisfaction de toutes les parties (5)
 ❖ Retrait du grief (3)

Griefs du syndicat (8)

Sujet : Conditions de travail (6)
 Diffamation - Éthique - Harcèlement - Mesure disciplinaire (2)

État : ❖ Audition remis *sine die* (1)
 ❖ Cheminement régulier (2)
 ❖ En délai au Comité paritaire des relations du travail (1)
 ❖ Retrait du grief (4)

Griefs de groupe (2)

Sujet : Conditions de travail (2)

État : ❖ Cheminement régulier (2)

4.2 Nouveaux griefs (28)

Griefs individuels (17)

Sujet : Abus de droit (3)
 Conditions de travail (4)
 Diffamation - Éthique - Harcèlement - Mesure disciplinaire (6)
 Promotion (4)

État : ❖ Cheminement régulier (11)
 ❖ En délai au Comité paritaire des relations du travail (3)
 ❖ Règlement hors cour à la satisfaction de toutes les parties (2)
 ❖ Retrait du grief (1)

Griefs du syndicat (9)

Sujet : Conditions de travail (8)
 Diffamation - Éthique - Harcèlement - Mesure disciplinaire (1)

- État : ❖ Cheminement régulier (3)
❖ En délai au Comité paritaire des relations du travail (4)
❖ Retrait du grief (2)

Griefs de groupe (2)

- Sujet : Abus de droit (1)
Conditions de travail (1)

- État : ❖ Retrait du grief (2)

4.3 Bilan des griefs pour l'année

Au cours de l'année, **49 griefs** ont donc été traités.

L'état des 19 griefs réglés se résume comme suit :

- ❖ Règlement hors cour à la satisfaction de toutes les parties (7)
- ❖ Retrait du grief (12)

L'état des 30 griefs encore actifs est le suivant :

- ❖ Audition remise *sine die* (2)
- ❖ Cheminement régulier (19)
- ❖ En délai au Comité paritaire des relations du travail (9)

5. Comité paritaire des relations du travail

Le Comité paritaire des relations du travail est le premier lieu de traitement des problèmes identifiés par des griefs. Le comité, formé de deux représentants de l'Employeur et de deux du SPUL, se réunit une fois par mois pour tenter de trouver des solutions autres que l'arbitrage aux griefs et y parvient dans la majorité des cas.

De plus, les deux parties profitent de ces rencontres pour échanger sur les situations problématiques identifiées par l'une ou l'autre et pour chercher des avenues de règlement avant que ces situations ne dégénèrent. Le nombre de sujets ainsi traités est beaucoup plus élevé que le nombre de griefs.

6. Conclusion

Les membres du CACC ont connu une autre année très occupée. Le suivi soutenu de plusieurs dossiers a requis une attention particulière.

L'Employeur continue à appliquer avec rigueur les règles administratives touchant les différentes transactions avec les professeures et professeurs. Nous pouvons constater les effets de cette approche par le maintien à un niveau très élevé du nombre de consultations sur les « diverses conditions de travail ». Le tableau de l'évolution des consultations sur six ans montre une grande stabilité dans le nombre de consultations sur les autres sujets.

Je remercie les membres du CACC pour leur disponibilité et pour la qualité de leur travail auprès des collègues à la recherche de réponses à leurs questions et de solutions aux situations problématiques. Leur implication a été d'un grand soutien en plusieurs occasions pour les professeures et professeurs ayant fait appel à leurs conseils. Les membres du CACC ont pu à nouveau mesurer concrètement ce que peut produire la recherche de la solidarité, de la collégialité et de l'équité.

Enfin, les membres du comité tiennent à remercier chaleureusement le personnel du SPUL, Catherine Vézina, Céline St-Germain et Lucie Hudon, pour leur précieuse contribution au suivi des dossiers et pour leur disponibilité exemplaire.

Louise Brisson,
Présidente

Septembre 2018

COMITÉ DU SPUL SUR LES ASSURANCES COLLECTIVES (CSAC)

1. Membres du comité

Pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, les membres du *Comité du SPUL sur les assurances collectives* (CSAC) étaient les suivants :

Claude BAZIN	(Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux), membre
Marc DESGAGNÉ	(Faculté de pharmacie), président
Margot KASZAP	(Études sur l'enseignement et l'apprentissage), représentante du président du SPUL
Christiane KÈGLE	(Littérature, théâtre et cinéma), secrétaire
John G. KINGMA	(Médecine), président du SPUL
Ghislain LÉVEILLÉ	(École d'actuariat), membre
Benoît RAYMOND	(Systèmes d'information organisationnels), observateur

2. MANDAT DU COMITÉ

Le Comité du SPUL sur les assurances collectives a le mandat suivant :

- Veiller à l'application de la convention collective sur tout sujet relatif aux assurances collectives;
- Étudier la situation des avantages sociaux des professeures et professeurs de l'Université Laval à la lumière des données disponibles, évaluer le régime d'assurances collectives et son fonctionnement;
- Conseiller les représentantes et les représentants du SPUL au Comité de gestion des assurances collectives, recevoir leurs rapports périodiques et évaluer les propositions de modifications aux dispositions du régime ou à son fonctionnement;
- Proposer au Comité exécutif du SPUL les orientations qui devraient être véhiculées par les représentantes et les représentants syndicaux au Comité de gestion des assurances collectives;
- Effectuer les études spéciales que peuvent lui confier le Conseil syndical et le Comité exécutif du SPUL;
- Aider le Comité de gestion des assurances collectives à élaborer et mettre à jour une politique d'information et de communication en matière d'assurances collectives à l'intention des membres du SPUL et en évaluer l'application;
- Préparer ou participer à la préparation des documents d'information transmis par le SPUL à ses membres, et portant sur le régime d'assurances collectives;
- À la demande du Comité exécutif, établir des liens avec les comités correspondants des autres associations d'employées et employés de l'Université et d'autres associations de professeures et professeurs au niveau local, provincial et national;
- Faire des recommandations au Comité exécutif et au Conseil syndical du SPUL.

3. Réunions du comité en 2017-2018

Au cours de la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, les membres du comité se sont réunis à quatre reprises. De plus, il y a eu une rencontre des membres du CSAC et des membres du Comité de gestion des assurances collectives avec les actuaires de Normandin Beaudry, le 29 mai 2018. Les membres du CSAC se sont aussi réunis à plusieurs reprises tout au long de l'année.

4. Suivi des travaux du Comité de gestion des assurances collectives

Le comité a suivi les travaux du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) par l'intermédiaire de Marc Desgagné (président), Ghislain Léveillé et Christiane Kègle; ils ont fait rapport des travaux de ce comité aux membres du CSAC.

5. Suivi des demandes des adhérentes et adhérents

Les membres du CSAC ont donné suite aux différentes demandes provenant des adhérentes et adhérents (support pour les demandes de prestations des services de santé urgents hors Québec, réciprocité des couvertures d'assurance lors d'un séjour prolongé à l'étranger, demande d'ajout ou de retrait de certains services, etc.).

6. Recommandations du comité

Les membres du CSAC se sont également consultés avant la tenue de chacune des réunions du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) qui ont eu lieu au cours de la période faisant l'objet du présent rapport.

7. Faits saillants en 2017-2018

Refonte du site Web Croix Bleue Medavie (CBM)

Le site Web de CBM a fait l'objet d'une mise à jour à l'automne 2017.

Commission d'accès à l'information

Au mois d'août 2017, Marc Desgagné s'est adressé au Bureau du ministre de la Santé et des Services sociaux afin d'obtenir copie du Rapport déposé par ce dernier au Conseil des ministres. Dans un premier temps, sa demande a été refusée; puis on a finalement accepté de lui remettre le rapport, mais en grande partie caviardée. L'Association canadienne des assureurs de personnes en a reçu une copie, elle aussi censurée.

Procédures AER et assurance santé voyage

Le SPULTIN vol. 28, no 5 (juin 2017) portait sur la couverture d'assurance santé pour les professeurs et professeurs en AER. Trois conditions y sont énoncées clairement, dans un encart, pour que la couverture s'applique :

- Copie de la lettre émise par le VRRH confirmant l'AER;
- Copie du document de la RAMQ confirmant la poursuite de la couverture d'assurance au cours de l'AER pour un séjour de plus de 182 jours;

- Périodes de séjours (dates) et pays de séjour, ainsi que les noms des personnes à charge qui accompagnent le professeur en AER.

Remboursement et délai d'attente de la RAMQ

Marc Desgagné a préparé un argumentaire à l'intention de Louise Brisson; il s'intitule « Compensation de l'Employeur pour la surprime attribuable au délai d'attente de la RAMQ (nouveaux professeurs) » et il fait référence à la clause 6.4.09 de la convention collective. Une estimation détaillée des sommes dues par l'Employeur y figure. L'ensemble des arguments consignés au document a été discuté au Comité paritaire des griefs.

Couverture de l'assurance voyage | Pays à risque

Le niveau 4 correspond au niveau de dangerosité pour les pays à risque. CBM couvre jusqu'au niveau 3 et seulement les professeurs (et non leurs personnes à charge); celui-ci doit voyager dans le cadre de ses fonctions universitaires.

Pour information, on mettra sur le site du SPUL l'hyperlien du Gouvernement du Canada <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Un bulletin d'information a été envoyé aux adhérentes et adhérents, leur rappelant de vérifier le niveau de dangerosité du pays de destination avant leur départ.

Croix Bleue Medavie | Renouvellement du contrat

Marc Desgagné et Ghislain Léveillé ont travaillé à la ventilation des primes, afin que les nouveaux taux soient connus lors du renouvellement du contrat avec CBM.

Ce renouvellement du contrat a été fait le 1^{er} décembre 2017, avec mise à jour de la brochure et de l'avenant

Rapport d'expérience CBM (1er décembre au 30 novembre 2017) | Dépôt

À la lecture du rapport d'expérience de la première année, on a constaté que l'on a payé 5 000 \$ de moins en frais d'administration avec CBM qu'avec Desjardins Sécurité financière; on a remboursé 180 000 \$ en moins en coût de médicaments. Le nouveau contrat conservera les mêmes taux de primes afin de consolider la réserve.

Plan de communication - Transparence des ordonnances

Marc Desgagné et Benoît Raymond ont fait un « remue-méninge » afin de déterminer ce qui a fait ou fera l'objet des Capsules d'information du SPUL et des « CGAC vous informe ». Une liste prévoit plusieurs les points dont les suivants :

RAMQ vs CBM; Manières de lire les factures du pharmacien; Variation des prix d'une pharmacie à l'autre; Baisse des prix des génériques au 1^{er} avril 2018; Prescriptions sur trois mois et économie des honoraires des pharmaciens; Recours possibles; Assurance-voyage; AER; Personnes à charge (PAC) de 18-26 ans aux études à temps plein; Passage à la RAMQ à 65 ans; Transmission rapide des réclamations; Services du pharmacien, génériques vs innovateurs; Piluliers et vitamine D.

8. Points d'intérêt anticipés pour 2018-2019

Meilleure gestion des médicaments à partir des outils de la Croix Bleue.

Une plus grande implication de la firme Normandin-Beaudry dans la préparation du CGAC vous informe.

Les membres du CSAC poursuivront leur travail de surveillance et d'optimisation des coûts de gestion du Régime.

Christiane Kègle, M.A., Ph. D.
Secrétaire du comité

COMITÉ PARITAIRE DES RELATIONS DU TRAVAIL (CPRT)

Le Comité paritaire des relations du travail est le premier lieu de traitement des problèmes identifiés par des griefs. Le comité, formé de deux représentants de l'Employeur et de deux du SPUL, Louise Brisson et Alban Baudou se réunissent une fois par mois pour tenter de trouver des solutions autres que l'arbitrage aux griefs et y parviennent dans la majorité des cas.

De plus, les deux parties profitent de ces rencontres pour échanger sur les situations problématiques identifiées par l'une ou l'autre, et pour chercher des avenues de règlement avant que ces situations ne dégénèrent. Le nombre de sujets ainsi traité est beaucoup plus élevé que le nombre de griefs.

LES COMITÉS SPÉCIAUX DU SPUL

COMITÉ DE GESTION DES ASSURANCES COLLECTIVES (CGAC)

Les représentants du SPUL au Comité de gestion des assurances collectives étaient :

- Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président
- Christiane Kègle (Littérature, théâtre et cinéma)
- Ghislain Léveillé (École d'actuariat)

De façon statutaire, le comité compte cinq membres, dont trois nommés par le SPUL et deux nommés par l'Employeur. Le suivi budgétaire des assurances collectives, le bon fonctionnement du Bureau des assurances collectives et les demandes particulières des adhérentes et adhérents ont retenu l'attention du comité.

Outre le suivi budgétaire des assurances collectives, le comité a poursuivi l'évaluation de diverses méthodes afin de permettre de bonifier le régime et de minimiser la hausse des coûts du régime, particulièrement reliés à l'accroissement constant du coût des médicaments.

À la suite du changement d'assureur au 1^{er} décembre 2016, le rapport final de Desjardins Sécurité financière a été complété. Les montants récupérés seront utilisés afin de bonifier le régime actuel.

COMITÉ DE RÉVISION DE LA CHARGE DE TRAVAIL (CRCT)

Comme le prévoit la convention collective, les membres du Comité de révision de la charge de travail sont nommés chaque année conjointement par le SPUL et l'Employeur. En 2017-2018, le comité était composé des personnes suivantes :

Membres réguliers :

- Michel Frenette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), SPUL
- Andrée Mercier (Littérature, théâtre et cinéma), SPUL
- Véronique Nguyen-Duy (Information et communication), UL

Membres substitués :

- Georges Azzaria (Faculté de droit), UL
- Bruno Bourassa (Fondements et pratiques en éducation), SPUL
- Michel Lefrançois (Sciences animales), UL

Cette année, un dossier de contestation de la charge de travail a été évalué par le comité.

LES COMITÉS AD HOC

COMITÉ DE RÉVISION DES STATUTS DU SPUL (CRSS)

Le Comité composé de Jean Turgeon (Faculté de droit) et de Patrick Provost (Microbiologie, infectiologie et immunologie) débutera les travaux en août 2018.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DROIT D'AUTEUR) (CTPI)

Le Comité de travail sur la propriété intellectuelle fut constitué en avril 2013, ayant pour mandat de moderniser et de réviser les termes du Règlement sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval (22 avril 1980). Outre la présence continue de John G. Kingma, il rassembla au nom du SPUL, successivement Alban Baudou et Georges Azzaria (2013-2014).

Les activités du comité reprirent en janvier 2015 avec des équipes patronales et syndicales renouvelées – John G. Kingma et Martin Dumas, représentants la partie syndicale.

Après avoir pris note de nombreux problèmes et inquiétudes des membres relativement à la mise en œuvre de certains de leurs droits d'auteur et à la multiplication des cours en ligne, l'exécutif du SPUL organisa une plénière à l'automne 2015 pour discuter ouvertement et plus en détail de ces questions. À la suite de cet exercice, le Comité de travail sur la propriété intellectuelle a échangé diverses propositions de révision du Règlement de 1980, jusqu'à ce que la partie patronale accepte enfin, à l'approche de l'été 2016, et au terme de cinq rencontres de travail, de revenir sur certaines de ses positions et de convenir d'une entente de principe sur un projet de règlement modernisé, plus clair, mieux détaillé et jugé raisonnable par les deux parties.

Après que le Conseil syndical eut été saisi d'interprétations sur ce projet de règlement, des opinions de divers spécialistes indépendants et d'un juge retraité de la Cour suprême du Canada, juge en résidence de la Faculté de droit de l'Université Laval, furent produites et communiquées aux membres du Conseil syndical. Ces derniers ont finalement adopté, en mai 2018, la position du Comité de travail sur la propriété intellectuelle et du Comité exécutif du SPUL sur la question, pour reconnaître les avancées réalisées dans le cadre de ce projet de règlement et en faire la base d'une négociation finale avec l'Employeur.

LE COMITÉ DE SOUTIEN

SERVICE DE SOUTIEN AUX PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Louis Trudel, retraité du Département de réadaptation, ainsi que Pierre Turcotte, retraité de l'École de travail social et de criminologie, sont les personnes-ressources de ce service. Yvan Comeau, également retraité de l'École de travail social et de criminologie a terminé son mandat le 31 octobre 2017.

Des membres du SPUL ont fait appel à ce service durant l'année. Ce service demeure une vigie du SPUL afin de permettre à ses membres d'avoir un lieu de paroles qui rende possible l'expression, en toute confidentialité, des difficultés qui nuisent à l'accomplissement des fonctions professorales. Cette confidentialité est essentielle à la crédibilité du service de soutien. Le numéro de téléphone pour joindre le service de soutien est le (418) 654-4721; ce numéro est indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval.

4. LES COMMUNICATIONS RELEVANT DU COMITÉ EXÉCUTIF

LE SPULTIN

Trois numéros du SPULTIN ont été publiés au cours de l'année 2017-2018 et se trouvent sur le site Internet du SPUL.

5. LES RENCONTRES AVEC LES PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Chaque année, le Comité exécutif du SPUL invite les professeures et professeurs à participer à des rencontres pour souligner les grandes étapes de la carrière universitaire (nouveaux professeurs, agrégation, titularisation et retraite) :

- **Avec les nouvelles professeures et nouveaux professeurs**

Cette année, en collaboration avec le Comité d'aide et d'accueil des professeures et professeurs (CAAPP), le Comité exécutif a reçu à dîner les nouvelles professeures et nouveaux professeurs le jeudi 19 octobre 2017. Cette rencontre a permis de souligner l'arrivée des nouveaux membres du corps professoral et de discuter de questions relatives à leur intégration à l'Université Laval.

- **Avec les retraitées et retraités**

Un repas en compagnie des membres du Comité exécutif et des professeures et professeurs nouvellement retraités a eu lieu le lundi 27 novembre 2017 afin de souligner leur départ.

- **Avec les agrégées et agrégés**

Les professeures et professeurs nouvellement agrégés ont été invités à participer à un dîner, tenu le mercredi 18 octobre 2017, pour célébrer cette étape importante de leur carrière.

- **Avec les titulaires**

Un repas auquel participaient les membres du Comité exécutif a eu lieu le mercredi 4 octobre 2017, afin de féliciter les professeures et professeurs ayant obtenu leur titularisation au cours de l'année.

6. LES RELATIONS DU SPUL SUR LE CAMPUS

L'Employeur et ses représentants

Le président du SPUL ainsi que les membres du Comité paritaire des relations du travail rencontrent régulièrement les représentants de l'Employeur afin de discuter divers dossiers d'intérêts mutuels (régime de retraite, régime d'assurances collectives, conditions de travail, etc.).

Les autres syndicats et associations du campus

Des échanges entre dirigeantes et dirigeants des syndicats et associations de l'université sur des préoccupations communes se tiennent régulièrement, soit d'une façon ad hoc ou par l'intermédiaire du comité intersyndical.

7. LA SITUATION FINANCIÈRE DU SPUL AU 31 MAI 2018

Fonds de fonctionnement

L'excellente situation financière du SPUL s'est maintenue au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mai 2018. L'état des résultats 2017-2018 montre un excédent des produits sur les charges de 1 126 192,86 \$ (produits de 2 682 720,46 \$ et charges de 1 556 527,60\$). L'excédent est légèrement moins élevé que prévu au budget 2017-2018 en raison de dépenses plus élevées aux rubriques activités sociales (+18 153 \$), d'appel et arbitrage (+12 000 \$), honoraires et frais d'avocats (+175 000 \$) et les dépenses de secrétariat (+9 000 \$). Les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil syndical en juin 2018 pour l'année 2018-2019 prévoient des charges sensiblement semblables à celles de la dernière année sauf si l'Assemblée générale du SPUL vote en faveur de l'adhésion à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université. L'année financière 2018-2019 devrait donc se terminer avec un excédent similaire à celui prévu lors de la dernière année. Selon ses habitudes, le Comité exécutif du SPUL continuera à gérer prudemment les cotisations versées par les membres du Syndicat.

Fonds de réserve

Au cours de la dernière année financière, le Fonds de réserve s'est accru de 588 076 \$ pour atteindre 15 635 354 \$. Cet accroissement du Fonds de réserve est constitué d'intérêts gagnés (317 447 \$ et de transferts provenant du Fonds de fonctionnement (270 639 \$). Au 31 mai 2018, le montant du Fonds de réserve représentait 10,1 % de la masse salariale qui était de 154 279 102 \$. L'article 52 des Statuts du SPUL (modifié en novembre 2013 et révisé en mars 2015) stipule que le niveau du Fonds de réserve doit représenter 10 % de la masse salariale. Nous avons donc atteint notre objectif au cours de l'année. Cependant, compte tenu du coût d'une grève ou d'un lockout, le Conseil syndical, lors de sa réunion tenue le 18 juin 2018 a considéré que le SPUL devrait poursuivre l'accroissement du Fonds de réserve jusqu'après la signature de la prochaine convention collective en 2020.

La valeur du Fonds de réserve présentée aux états financiers est établie selon une comptabilité de caisse, car nos états financiers sont présentés de cette façon (en comptabilité de caisse, les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés). Par contre, en comptabilité d'exercice les intérêts sont comptabilisés selon leur valeur de fin de rendement, ainsi selon cette procédure le Fonds de réserve vaut actuellement (31 mai 2018) 15 806 421,97\$, car les intérêts de certains placements sont prévus, mais n'ont pas encore été encaissés. Le Fonds de réserve équivaut, ainsi à cette date, à 10,19 % de la masse salariale.

Fonds des assurances collectives

Le Fonds des assurances collectives est un fonds distinct des Fonds de fonctionnement et de réserve et il sert exclusivement à l'administration des assurances collectives. Les contributions de l'Employeur (1,5 % du salaire jusqu'au 31 mai 2019, puis 1,7 % pour l'année financière 2019-2020) et des adhérentes et adhérents sont versées dans ce fonds et servent essentiellement à payer les primes d'assurance santé et d'assurance vie.

8. LE PERSONNEL DU SPUL ET LES MEMBRES ASSOCIÉS

Le personnel

L'équipe permanente du personnel du SPUL est composée de Lucie Hudon, directrice générale, de Céline St-Germain et de Catherine Vézina, adjointes administratives. Caroline Dallaire, technicienne en documentation, est entrée en fonction le 9 avril 2018.

Avec l'arrivée de nouvelles personnes, le réaménagement général des locaux du SPUL était nécessaire et a été effectué afin de répondre aux besoins du personnel permanent et temporaire de même qu'à ceux des membres de certains comités du SPUL.

Après plus d'une année en fonction des adjointes administratives du SPUL des ajustements à leur description de tâches ont été apportés pour assurer le bon déroulement du travail. Comme le prévoit la convention collective SPUL-AESPUL, Céline St-Germain et Catherine Vézina ont été confirmées dans leurs fonctions et ont acquis leur permanence.

La convention collective entre l'AESPUL et le SPUL venait à échéance le 31 janvier 2018. D'un commun accord, les parties ont convenu de la prolonger d'une année, soit jusqu'au 31 janvier 2019.

Également, une réorganisation majeure au niveau informatique est en cours avec la planification de l'embauche d'une ressource informatique contractuelle, à temps plein, pour la refonte des différentes bases de données du SPUL. Soulignons que ces dernières datent du début des années 90. Un réaménagement du suivi des licences et logiciels a aussi été mis en place.

Le bon fonctionnement du SPUL a aussi été rendu possible grâce à l'excellent travail de Lily De Roy, technicienne en comptabilité, des consultants en informatique Sylvie Aubert, Simon Georges et Frédérick Chevalier.

Le Comité exécutif tient à remercier chaleureusement chacune et chacun des membres du personnel pour son professionnalisme et son grand dévouement.

Les membres associés

Pendant la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, 16 retraités du SPUL ont demandé à avoir le statut de membre associé. Le Conseil syndical le leur a accordé.

9. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2018-2019

Pérennité du régime de retraite du RRPPUL

La pérennité de notre régime de retraite demeure une priorité pour la prochaine année. En raison de la loi sur la restructuration des régimes de retraite du secteur universitaire de juin 2016, les conditions semblent être plus propices pour affronter divers scénarios dans le futur. Nous serons appelés à prendre des décisions dans l'année en cours afin de permettre la poursuite de la mission de notre régime.

Gestion des assurances collectives

La question de la gestion des assurances collectives continuera d'être une préoccupation au cours de la prochaine année. Rappelons que le SPUL est le preneur des assurances collectives et qu'il lui revient d'en assumer une gestion efficace. Le SPUL poursuivra donc ses analyses de coûts engendrés par notre régime d'assurance collective.

Conséquemment à ces analyses, nous entreprendrons une mise à jour des franchises et nous évaluerons la mise en place de méthodes qui pourront permettre de contrer les frais abusifs exigés par certains fournisseurs et d'augmenter l'intervalle entre les renouvellements d'ordonnances pour certains médicaments (de 30 à 60 ou 90 jours).

À la suite de la mise en place des mesures de transparence pour la facturation des médicaments, nous entendons poursuivre nos représentations auprès des assureurs, des consultants en assurance, de l'industrie pharmaceutique, des autorités gouvernementales du Québec et, bien sûr, auprès de nos adhérentes et adhérents.

Recrutement

Le bon fonctionnement de notre syndicat nécessite la participation de nos membres. Les différents postes à pourvoir sont toujours annoncés avant la tenue de chacune des séances du Conseil syndical. Nous solliciterons votre participation tout au long l'année à venir.

Conseil syndical

Lors du point « Préoccupations des sections syndicales » prévu à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil syndical, un programme thématique de discussion a été proposé aux déléguées et délégués. À cet effet, le Comité exécutif propose divers thèmes de discussions durant la prochaine année :

- FQPPU réadhésion;
- Plancher d'emploi;
- Statuts du SPUL;
- Les directions de programme;
- Épuisement professionnel.

Ce rapport a été réalisé par les membres du Comité exécutif, en collaboration avec les présidentes et présidents des comités du SPUL et le personnel du SPUL.

